

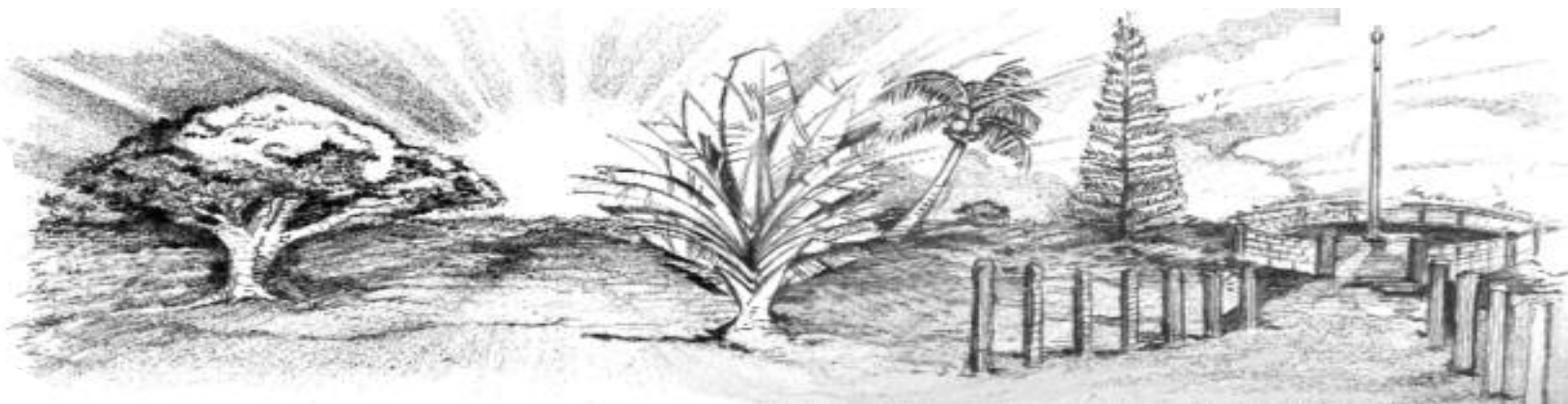
LA PAROLE

SENAT

COUTUMIER



Nouvelle-Calédonie



MENSUEL GRATUIT • MAI 2003 • N°3

JOURNAL D'INFORMATIONS DU SENAT COUTUMIER

LE MOT DU PRÉSIDENT

ENVIRONNEMENT

Les dégâts miniers en Pays Kanak, depuis plus d'un siècle d'exploitation du nickel, obligent le monde de la coutume à être très vigilant, voir même prévenant. A présent le Sénat Coutumier va devoir identifier différents exploitants miniers ayant travaillé ou travaillant sur mine pour satisfaire ses recherches. Ce travail sitôt terminé, le Sénat Coutumier invitera tous les grands Chefs du pays Kanak à se réunir lors d'un prochain colloque afin de traiter ce dossier de pollution qui affecte nos vallées, nos rivières et notre lagon. Notre institution fera par la suite des propositions dans la perspective de la défense environnementale. Nous allons nous impliquer davantage sur ce sujet au nom du lien à la terre et pour le bien des populations locales.



Pierre Zéoula
Président du sénat Coutumier
de la Nouvelle-Calédonie

Les travaux entrepris lors de la troisième Présidence.

" INCO " & L'ENVIRONNEMENT

UNE ETUDE
PARTISANE

NON CREDIBLE

DANGEREUSE

Sans consultation des
experts de Nouvelle-
Calédonie, ni des
autorités coutumières

Pages
2 à 5



CYTOSTA

COMPRENDRE et ANTICIPER

CONTACTS AU CANADA

A LA RECHERCHE
D'INFORMATIONS,
LE SENAT
COUTUMIER
S'IMPLIQUE ENCORE
ET TOUJOURS

INCO
EN
QUESTIONS

RÉPÈRES

INCO: une étude
d'impact bâclée P 2 et 3

Notre patrimoine naturel
en danger P 4 et 5

Mission du Sénat au
Canada P 6 et 7

Questions à INCO P 8

Cahier central
PROCES VERBAL
DE PALABRE
&
DECLARATION
SOLENNELLE DU
PEUPLE AUTOCHTONE
KANAK

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

Une étude d'impact baclée

L'entreprise INCO du Canada a débuté la construction d'une installation minière de nickel et cobalt à Goro, apparemment sans avoir obtenu les permis gouvernementaux. INCO à l'intention d'utiliser une technique non éprouvée et qui comporte des risques.

L'usine sera alimentée par une centrale à charbon financée, en partie, par l'ADF, et cise au milieu des réserves botaniques protégées. Les permis d'installation dépendent apparemment de la province sud, et se basent sur une analyse de l'agence gouvernementale INERIS, qui avec le financement d'INCO, propose une étude des risques environnementaux.



2

CHRONOLOGIE

DÉCEMBRE 2001

Le rapport d'INCO à la Commission d'échange et de sécurité des Etats Unis à la fin de l'année fiscale 2001, déclare aux actionnaires que Goro Nickel a reçu un accord de principe pour 350 millions USD, couvrant le financement de cette installation sous la tutelle du gouvernement français qui propose son soutien aux investissements dans les territoires d'outres mer."

MARS 2002

Le 27 mars, INERIS soumet son analyse de l'impact environnementale du projet

annexes essentielles et les rapports supplémentaires auxquels il est fait référence dans le texte. Cette étude d'impact était remarquable à deux égards:

1. elle a souligné les insuffisances incroyables de l'étude d'INCO, et a révélé les risques environnementaux considérables induits par le projet Goro Nickel.

2. En identifiant clairement un nombre de risques significatifs, le rapport INERIS n'a pas fourni de suggestions crédibles ni pour l'amélioration ni pour la prévention de beaucoup d'impacts environnementaux nuisibles. Il est remarquable de constater que certaines des faiblesses étonnantes de cette étude aient été notées dans un rapport écrit par le Service des Parcs et des Réserves Terrestres de la NC, et par des scientifiques indépendants.

AOÛT 2002

Roseline Bachelot, nouvelle Ministre française de l'écologie et le développement renouvelable annonce que le gouvernement français a l'intention de retirer sa demande, d'enregistrement des récifs de NC au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Roseline Bachelot déclare que la France serait mieux avisée de soutenir les écosystèmes marins en travaillant avec les entreprises minières internationales, pour assurer la protection environnementale. La déclaration française fut faite peu de temps après une visite de M. Jacques Lafleur au gouvernement.

A la fin du mois d'août, plus de 3.000 dirigeants Kanaks, environnementalistes, syndicats et citoyens ont manifesté à Nouméa en exigeant que la Province Sud retire le

permis minier offert à INCO.

En août, le chef du projet pour l'ADF indique que les questions environnementales sont d'une importance primordiale dans l'estimation des financements des projets. L'ADF ne fournit pas de financement direct aux opérations minières.

Normalement, la banque publique finance l'infrastructure nécessaire pour l'industrie minière de la N.C. Le 23 août, le président du Sénat Coutumier, les dirigeants des conseils traditionnels Kanaks, le président du conseil national des droits du peuple indigène Kanak, les représentants des ONG, les partis politiques, les syndicats et les organisations religieuses ont fait une déclaration sur l'héritage naturel de la N.C. :

"... Tout projet considéré étant inadmissible, les autorités vont se servir de leur droit de veto... Pour tout projet économique ou industriel à grande échelle, la transparence totale sera exigée sur les questions de la pollution et la protection de l'environnement."

SEPTEMBRE 2002

Le 21 septembre 2002 le président du Goro Nickel, Pierre Alla, annonce que l'entreprise ayant produit l'étude d'impact sur l'environnement, attend rapidement le soutien financier qui ouvrira la porte aux investissements du secteur privé. De toute évidence, cette entreprise est capable d'ACHETER une étude d'impact aux carences manifestes, pour obtenir en très peu de temps le soutien financier des Français.

Approximatif, et très partial...

**EXTRAITS
D'UN RAPPORT
AUX DONNEES
INVERIFIABLES ET
SANS
PROPOSITIONS
CONCRETES !**

On ne compte plus les fautes de syntaxe, d'orthographe, de frappe, d'écornage des noms communs et des lieux dits. Il est clair que non seulement ce rapport n'a, à aucun moment, été rédigé par des Français, encore moins par des Calédoniens mais pire, n'a pas été RELU par des Calédoniens, c'est inadmissible, cela veut tout simplement dire que l'étude a été faite, en grande partie à partir d'un bureau situé à 2 500 km d'ici, Brisbane au mieux) sinon à 12000 KM au Canada, avec un petit ordinateur, quelques photos aériennes et un bon modem.

Commentaire
d'un scientifique indépendant



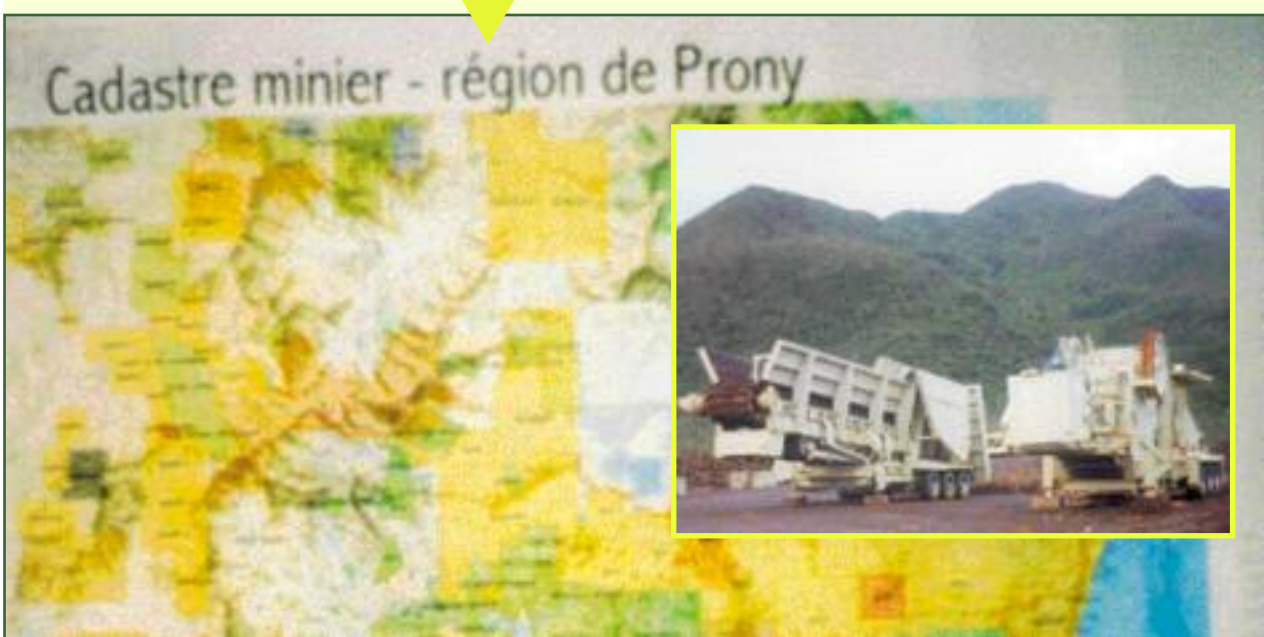
Goro Nickel, limitant son analyse aux sujets cités par INCO.

Le 28 mars, sans avoir obtenu les permis nécessaires, l'ADF signe un contrat de préfinancement pour environ 7.5 millions d'euro qui financeront l'achat des turbines pour la centrale à charbon. De son côté l'ADF prépare un contrat de 11.4 millions d'euros pour l'extension de l'alimentation avec Enercal.

JUILLET 2002

Au mois de juillet, INERIS présente les extraits d'un document au public de NC, mais il est présenté sans les

ENVIRONNEMENT et INACCEPTABLE !



LA PLANIFICATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EST VAGUE ET DANGEREUSE

La vie de l'opération minière est de 28 ans mais selon INERIS, INCO/Goro Nickel a "relativement finalisé" son programme du traitement des déchets "sur une période d'exploitation allant jusqu'à 5 ans"

D'après l'étude, le résidu des zones des eaux collectives est créé pour supporter une inondation de vingt ans, ceci bien que les données climatiques indiquent qu'entre 1949 et 1997, il y eut "31 événements tropicaux et cycloniques" frappant la partie sud de l'île. Des pluies lourdes, de 378 mm par jour, et 81mm/heure sont en effet souvent tombées sur Goro.

En outre, les premiers essais d'identification et analyses réalisés en laboratoire sur les latérites et sur les résidus épaissis semblent indiquer que ces matériaux ne présentent pas de potentialités de liquéfaction sous sollicitation sismique. Cela dit, l'importance des ouvrages envisagés justifie pleinement de consacrer un paragraphe spécifique à cette question qui soit démonstratif. Ainsi, il nous paraît nécessaire d'exami-

ner dans un premier temps la susceptibilité des matériaux à la liquéfaction à partir des critères d'identification des sols tels que ceux proposés dans la norme française

PAS DE TRAITEMENT D'ÉTANCHÉIFICATION POUR LES FONDATIONS DES BARRAGE DE RETENUE D'EAU

Pas d'estimation d'impact sur l'environnement d'une rupture des barrages de retenue d'eau. Rien n'est mentionné sur le risque inhérent d'une brèche D'après INERIS: "Compte tenu qu'en aval de l'ouvrage le plus sensible il n'y a aucune habitation permanente et seulement quelques ouvrages d'infrastructure, la vulnérabilité du site et le risque sont donc faibles en terme de sécurité publique. Nous considérons cependant qu'il aurait été tout de même utile d'envisager les impacts d'une telle rupture sur les écosystèmes.

LA MINE ET LA CENTRALE ÉLECTRIQUE METTENT NOMBRE D'ESPÈCES EN DANGER.

Il est écrit 'Il faut donc prévoir des extinctions naturelles ou des baisses de

population.' L'extinction due à l'activité humaine n'est pas naturelle. L'utilisation du terme "d'extinction naturelle" dans le cadre d'un développement industriel, a de quoi inquiéter tous les tenants d'un développement durable pour la N.C, et donc tous ceux qui se soucient de la pérennité du patrimoine biologique. Il y seront d'autant plus sensibles, qu'ils ne sont pas sans ignorer la présence des palmiers, Pritchardiopsis jeanneneyi et Kentiopsis pyriformis, et de la Myrtaceae Xanthostemon sebertii, à proximité de la future usine..

LE TERME DE "BAISSE DE POPULATION" EST UN EUPHÉMISME,

Euphémisme qui traduit en réalité une perte de diversité génétique, de la biodiversité, qui se décline à trois niveaux d'organisation: l'écosystème, l'espèce et le génome.

L'INERIS PROPOSE:

L'INERIS propose une enquête sur l'eau contaminée par les opérations minières tous les 6 mois, pendant les premiers 5 ans des stockages de résidus.

L'INERIS souligne le danger signifiant des inondations catastrophiques, et souhaite définir un plan de gestion des eaux en eaux d'exploitation. Ce plan devra comprendre les actions à entreprendre pour prévenir les situations d'urgence (événements pluvieux intenses, cyclones). Ce plan comprendra le suivi de la qualité des eaux qui circulent dans les différents bassins versants de la Kwé.

L'INERIS propose de mener des études spécifiques pour choisir les matériaux de couverture, leur mode de mise en place et conditions de réalisation.

En effet, d'après le Service des Parc, le détail des matériels et méthodes, ainsi que des résultats bruts, n'étant pas consultable, la véracité et la précision des informations et des analyses qui en sont faites ne sont pas vérifiables. Par ailleurs, les répétitions et redondances, systématiquement favorables au projet, rendent la lecture et l'analyse du dossier laborieuse. Ce premier constat montre un dossier incomplet, approximatif et qui manque d'impartialité; il est difficile de forger un véritable avis technique. Considérant les dimensions du projet, l'investissement initial de plus de 200 milliards de Francs CFP et les enjeux générés, le contenu du dossier d'étude d'impact peut être tenu pour insuffisant.

Toute extinction d'espèce ou de population d'espèce rare ou menacée est désormais reconnue, à l'échelon mondial, comme un phénomène inacceptable.



Le constat rapide présenté ci-dessous montre que des données scientifiques de qualité existent pour certains groupes de la faune et que leurs sources sont mondialement connues, sans qu'elles soient intégrées dans le dossier de Goro Nickel Inco.

LA RÉSERVE SPÉCIALE BOTANIQUE DE LA FORÊT NORD.

Elle est située à quelques centaines de mètres à l'est du site et sera directement influencée par le projet industriel.

La richesse floristique de l'habitat constitué par les forêts denses humides, a donné lieu à la mise en réserve.. Malgré sa surface réduite, il renferme 101 espèces dont 95 sont endémiques. Ce type forestier est unique dans l'extrême sud. Au niveau de la faune, des inventaires ont été menés en 1997 par la province Sud entre la Rivière Kwé et le Cap N'Dua. L'herpétofaune y est étudiée depuis 1995 par des scientifiques tels que M. Ross Sadler (Australie), M. Aaron Baner (USA) et M. Tony Whitaker (Nlle Zélande). Le site abrite un scinque endémique qui n'est connu qu'à cet endroit. Par ailleurs, les insectes y sont étudiés, notamment, par Geoff Monteith du Queensland Museum, la myrmécofaune par le laboratoire de zoologie de l'IRD. Une fourmi native, parmi les plus archaïques trace des anciens peuplements de la N-C, a une variété endé-

mique dans la Forêt Nord. L'habitat que constitue la Forêt située de part et d'autre de la voie publique existante, est unique; les données sur la faune associée existent et le patrimoine génétique y est indéniable. Toute atteinte physique directe de l'habitat est à proscrire. La clôture du site est obligatoire.

LA RÉSERVE BOTANIQUE DU GRAND KAORI - GRAND LAC

Elle est située à moins de 3 kms au nord de la future base-vie de Goro Nickel Inco. Elle sera directement influencée par le projet industriel. Si le promoteur avait jugé important de caractériser les cortèges floristiques des différents habitats de la réserve, le laboratoire de Botanique et d'Ecologie de l'IRD aurait pu lui fournir les données nécessaires. Cette fois encore toute atteinte physique directe de l'habitat est à proscrire. La clôture du front de voirie est obligatoire.

LA RÉSERVE BOTANIQUE SPÉCIALE DES CHUTES DE LA MADELEINE

Cette Réserve située à envi-

Nouméa et le site industriel et minier de Goro Nickel. La circulation actuelle sur la voie publique sera augmentée par le trafic des engins de transport intervenant sur le futur site. La circulation de poids lourds va augmenter rapidement.

FLORE DE LA HAUTE YATÉ ET LE PARC PROVINCIAL DE LA RIVIÈRE BLEUE

Ces aires protégées sont situées à plus de 20 km du site industriel de Goro Nickel. Cependant, il n'est pas exclu que le projet industriel ait une incidence sur ces zones.

Le niveau d'évaluation environnemental des incidences du projet Goro Nickel ne comprend pas ces zones mais une station de mesure des taux de certains composants devrait être prévue sur chacun des sites. Cependant, aucune mesure compensatoire d'ordre environnemental n'est aujourd'hui proposée par le promoteur.

PLAN DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

L'étude annonce des "Emissions atmosphériques surveillées. Selon les critères relatifs à la protection de la végétation". Quels sont ces critères? La localisation de la centrale thermique au pied de la réserve spéciale botanique est inquiétante. Vu les quantités de charbon consommé, 600 000 tonnes par an annoncé par M. Alla, et d'acide sulfurique produit, 1 400 000 tonnes par an **il est à craindre qu'un phénomène de pluies acides n'empoisonne définitivement la végétation tout autour de l'usine?**

Le flanc Ouest de la réserve de "forêt Nord abrite le seul site connu au monde du palmier Pritchardiopsis jeannevnyi que l'on pensait disparu et qu'on a retrouvé en 1980. Le statut de ce palmier à feuilles en éventail est "gravement menacé d'extinction. Ce site ne se trouve qu'à quelques centaines de mètres de la centrale et de l'unité de fabrication d'acide sulfurique, et par sa configuration topographique très abrupte, sera donc sur le front, exposé de plein fouet aux fumées.

C'est aussi au pied de la réserve, et donc à proximité immédiate de la centrale et



de l'usine d'acide sulfurique qu'est localisé un peuplement d'Araucaria nemorosa l'espèce d'araucaria la plus rare au monde, le seul peuplement poussant à l'intérieur des terres.

DISPOSE T-ON DES RÉFÉRENCES CONCERNANT L'IMPACT DES EFFLUENTS SOUFRES SUR LES PLANTES EN MILIEU TROPICAL ?

La libération par les pluies acides des métaux toxiques contenus dans le sol risque dans un premier temps de faire périr les micro-organismes essentiels à la plupart des plantes supérieures du maquis minier et à plus longue échéance de provoquer la mort de celles-ci. Le projet Goro-Nicie fait appel à un procédé nouveau sur le territoire faisant intervenir de grandes quantités d'acide sulfurique. En Australie, existe actuellement un site minier utilisant ce même procédé et qui connaît d'importants problèmes de fonctionnement. Dans ce même ordre d'idée, les rejets atmosphériques de dioxyde de soufre résultant de l'utilisation d'acide sulfurique sont depuis longtemps connus pour être à l'origine de pluies acides qui ont

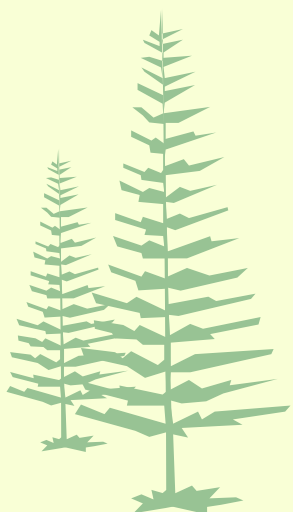
causé la mort de massifs forestiers entiers. Or l'emplacement de l'usine est à proximité immédiate d'une ligne de reliefs qui abritent 2 réserves visant à conserver les vestiges forestiers du Grand sud. Quelle est donc la garantie que l'usine ne va pas entraîner le dépérissement puis la disparition de ces forêts faisant l'objet d'un classement

MANQUE D'ANALYSES D'IMPACT CRÉDIBLES POUR L'ENVIRONNEMENT MARIN

La caractérisation de l'état du milieu paraît insuffisante aussi bien au niveau de la courantologie que de l'hydrologie. L'identification et le régime du courant vers l'ouest dans le canal de la Havannah se superposant au courant de marée ne sont pas démontrés. La bibliographie est estimée trop sommaire, et peu de références à des travaux existants dans le secteur et ses environs sont citées.

QUALITÉ GÉNÉRALE DU MILIEU

Les paramètres physiques et les nutriments ont été examinés. Les paramètres évalués ont été mesurés par



ron 15 kms du site industriel de Goro Nickel Inco. Outre le fort intérêt de conservation entre autre populations naturelles de conifères archaïques et rares, et la présence de poisson fossile vivant de l'époque du Gondwana, ces deux sites sont les seuls aires aménagées pour l'accueil du public et à vocation touristique. La RM3, qui passe devant ces deux sites et traverse la Réserve Spéciale Botanique, est pressentie pour être la voie préférentielle entre



ENVIRONNEMENT Naturel en DANGER !

PLUIES ACIDES

INONDATIONS

CONTAMINATIONS



des méthodes dont les normes ne sont pas clairement identifiées dans les rapports. il en résulte des difficultés dans l'interprétation de certains résultats,

CONTAMINATION CHIMIQUE DU MILIEU

Les limites de détection annoncées pour certains paramètres ne permettent pas de mesurer les niveaux de concentration dans l'eau de mer.

INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE DU MILIEU

Le descriptif est très axé sur les coraux, alors que rien n'est vraiment décrit concernant l'état initial floristique et faunistique. La même remarque s'applique au milieu intertidal. La connaissance de l'état de référence ne permet pas d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble des populations marines du lagon. Par ailleurs, connaît-on actuellement les "conditions hydrologiques souterraines" de la zone d'activité minière, pour pouvoir dire avec certitude, que les prélèvements d'eau, et les travaux d'excavation n'auront pas des effets indirects sur les cours d'eau, les lacs et les zones hydromorphes du secteur

RÉSIDUS INDUSTRIELS

Les résidus industriels sont riches en chrome. Ce chrome ne risquerait-il pas d'intoxiquer les organismes vivants qui se trouveront à son contact, et ne risque-t-il pas de se répandre dans les nappes, les rivières...

L'IMPACT DE LA POLLUTION MINIÈRE SUR L'ENVIRONNEMENT MARIN

Dans cette section du document, on est étonnée de lire que la pollution de la station de "neutralisation et de traitement" est pleine de métal et de sulfates de magnésium qui ont des niveaux 100 fois plus grands que les normes établies. Il cite l'insuffisance environnementale de l'analyse pour l'impact toxique sur l'écosystème de l'océan et l'usage des "modèles", très défectueux pour l'estimation des endommagements potentiels sur l'environnement. Certains volets, liés à la problématique de mise en eau du barrage, et pouvant avoir un impact indirect sur le milieu marin, n'ont pas été traités. Le niveau de risque pour les écosystèmes marins est trop élevé au regard des niveaux de risque couramment admis. Des études écotoxicologiques complémentaires permettraient en accroissant l'information sur les dangers de diminuer le facteur de sécurité extrêmement pénalisant.

Dans la partie "effluents" aucune donnée sur le rendement des différentes stations d'épuration n'est donnée. D'autre part, les rejets du surnageant dans le Canal seront chargés en différents métaux avec des concentrations soit disant conformes à celles de l'arrêté français du 2/02/98. Hors: pas de données sur la température : est-ce qu'elle sera régulière?

- Quelle sera l'amplitude de température prévue?

La plupart des traitements pour les déchets font appel à des filières qui sont pas encore mises en place en N.C

- aucune infos sur le devenir des déchets liquides

- pas d'infos sur la source d'approvisionnement de gypse: "katcha" de Maré? Lifou? Walpole? Philippines?

-Enfin, on ne sait quand a été accordé le permis de construire par les communes de Yaté et Mont Dore... mais en tout cas, les travaux ont commencé sur le site alors même que l'enquête publique n'était pas terminée.

EXPOSITION AUX PRODUITS TOXIQUES INADÉQUATE POUR LES OUVRIERS

"A ce stade d'avancement des études, la Politique de Prévention des Accidents Majeurs et le Système de Gestion de la Sécurité sont à l'heure actuelle des documents généraux qui ne comportent pas d'engagement de la Direction, ni de plan d'action présentant les moyens et ressources pour appliquer cette politique."

ETUDE DES DANGERS

Le sud et sa végétation sont des milieux extrêmement vulnérables au feu.

En rapport avec une forte fréquentation des mineurs et du personnel sous-traitant, il est à prévoir que statistiquement les risques de feux de brousse vont se trouver multipliés. INCO, dans son étude des dangers, évoque les risques industriels à l'intérieur de l'usine mais n'a, semble-t-il, prévu aucune mesure, préventive ou curative, contre ce fléau.

ÉTUDE DÉRISOIRE DES POINTS ZÉROS DE LA FLORE ET LA FAUNE

Concernant la faune terrestre, le travail réalisé par GORO NICKEL concernant l'état initial est insuffisant. Les espèces citées pour les vertébrés et les macroinvertébrés n'ont pas fait l'objet d'identification ou de validation par les spécialistes du domaine. Les connaissances relatives au volet «Faune» en NC semblent sommaires comparées à la flore.

SERVICE DES PARCS ET RÉSERVES TERRESTRES

De cette analyse, il ressort que:

1- La caractéristique des habitats terrestres à proximité du site industriel ne tient pas compte de la présence d'un type d'habitat extrêmement rare et menacé,

2- Aucun indicateur biologique d'état des habitats n'est défini,

3- Aucune analyse des effets environnementaux des activités industrielles, s'appuyant sur des indicateurs biologiques d'état des habitats, n'est faite,

4- le suivi d'indicateurs biologiques d'état des habitats n'est pas prévu.

La description insuffisante de l'état initial des habitats terrestres et l'absence de définition d'indicateurs biologiques d'état amène à une analyse tronquée des effets environnementaux du site industriel sur ces habitants. Enfin, sans indicateurs biologiques d'état des habitats terrestres, un suivi objectif et permettant des comparaisons temporelles et spatiales est impossible.

nature protégée risque de se traduire par la destruction d'habitats, par une augmentation de l'incidence des feux de forêt, par du braconnage et par une pollution acoustique et atmosphérique accrue. Toutes ces activités risquent d'entraîner d'importants changements de la végétation et des habitats fauniques. De plus, il faut s'attendre à certains changements naturels dans les populations et la structure des communautés. Compte tenu du grand nombre d'espèces végétales et fauniques, il est possible que certaines populations soient restreintes. Il faut donc prévoir des extinctions naturelles ou des baisses de population."



SITUATION FUTURE PROBABLE

"La situation de l'écosystème terrestre situé dans le périmètre de la zone du projet serait sans doute modifiée pendant la durée du projet supposant que celui-ci ne soit pas approuvé. Compte tenu des voies d'accès déjà aménagées et des installations récréatives qui existent dans la zone du projet, sans oublier le regain d'intérêt pour le tourisme et l'écotourisme et le potentiel que cela présente, il y a de fortes chances pour que l'activité humaine et l'utilisation des ressources augmentent, ce qui aboutira à une augmentation des effets anthropiques. Une hausse de l'activité dans les zones de

AHURISSANT !

"De toute façon, même si on fait pas notre usine, le sud sera quand même dévasté... donc il vaut mieux qu'on déracine, qu'on bétonne et qu'on construise plutôt que ce soit vous, vos loisirs, votre chasse et votre pêche... Nous on va détruire comme vous, mais en plus, on va produire du nickel et des emplois."

Mission du Sénat-coutumier

A la rencontre tous les inter ECHANGES



Visite des chutes du Niagara à Toronto.



GROENLAND

DAVIS INSET

Un projet de mission au Canada fut initié dès la fin juin 2001 par l'Association Corail Vivant de N.C prévoyant la collecte d'informations et des prises de contacts avec de hauts responsables de la Société INCO, et certains syndicats d'ouvriers des mines canadiennes ainsi qu'avec les autorités regroupant les peuples premiers concernés par ces exploitations. Le Sénat Coutumier chargeait son nouveau Président : M. Georges Mandaoue et son secrétaire général M. Régis Vendegou, d'accompagner Messieurs Jacques Mermoud secrétaire général de l'Association Action Biosphère et M. Rick Anex, membre de cette dernière. Il nous faut préciser que le correspondant canadien : l'Association Mining Watch : Alertes Mines, prenait en charge le déplacement de deux personnes.



A Sudbury, rencontre avec le représentant du syndicat intercontinental de l'American Steelworkers.

ENTRETIEN AVEC L'ANGLICAN JOURNAL

Réunion avec un journaliste de l'organe de presse de l'église Anglicane. Les questions tant culturelles que techniques ont concerné l'usine d'Inco aussi bien que l'objectif de cette tournée canadienne et quelques échos de la rencontre du matin avec Inco

RENCONTRE AVEC PLUSIEURS ORGANISATIONS

Présentation du groupe et de la société kanak dans sa culture.

Historique des Kanaks depuis 1984 aux 2 accords Matignon et Nouméa : avec la conception d'un Sénat Coutumier et ses huit conseils. Naissance et rôle du Sénat Coutumier.

Dénonciation de l'attitude d'INCO vis-à-vis du peuple premier et ses agissements

depuis l'implantation de la mine de Goro.

Présentation des problèmes techniques et préoccupations d'Action Biosphère.

DEPART POUR SUDBURY

Sudbury est reconnue comme étant la ville minière la plus ancienne d'INCO. La délégation : écologistes et les Coutumiers sont hébergés par Mick LOWE : journaliste expert en problèmes miniers.

Une rencontre nous a permis de faire la connaissance de Homer SEGUIN : ex-président de la United Steel workers of America : Homer SEGUIN est à présent retraité.

Il est renommé pour avoir passé sa vie de syndicaliste à étudier et dénoncer les méfaits de l'exploitation minière sur la santé et la sécurité des travailleurs,

lui-même en ayant subi les conséquences sur sa propre santé.

RENCONTRE AVEC LES SYNDICATS

Rencontre avec le syndicat des Steelworkers 6500. Le président MANDAOUE expose la situation et les préoccupations du peuple premier de N.C, accompagné du Secrétaire Général de l'Action Biosphère pour la protection de l'Environnement.

Plusieurs exposés ont été faits, en soulignant l'absence de certains règlements en N.C. Dans un pays à forte réglementation, les compagnies minières font beaucoup de choses.

En N.C, l'absence de règles par rapport à l'environnement leur laisse le champ libre. La législation française devrait être travaillée et adaptée à la réalité de Goro : tribus environnantes, mode de vie traditionnelle et bio-diversité

Directeur de publication :

Pierre Zéoula,
Président du Sénat Coutumier

Secrétaire de rédaction :

Christian Tamaï, Sénateur

Ont participé à ce numéro :

Dany Dalmayrac,
Charles Juni,
Raoul Bouacou

Crédits photos :

Sénat Coutumier

Maquette : Studio K

Imprimerie : Multipress



ntre d'INCO et de locuteurs canadiens.

Du 19 octobre au 1er novembre 2001



Au dessus du village Innu de Davis Inslet au Labrador.

d'importance mondiale.

Considérant ces premiers constats et les interrogations faites depuis notre arrivée au Canada, le président du Sénat Coutumier affirme alors faire pression pour que INCO fasse part aux coutumiers de son projet en N.C, notamment à ceux du Sud, mais aussi pour qu'il divulgue les études d'Impact.

Il y a eu échange autour de l'histoire de la faune et de la flore calédonienne. D'après l'environnementaliste australien Drew Hutton. " C'est une banque génétique mondiale isolée depuis des millions d'années et donc à préserver. La Nouvelle-Calédonie reste le jardin de quelques espèces botaniques les plus rares et les plus anciennes du globe "

VISITES

Mercredi 24 octobre 2001 : Départ pour la visite souterraine et celle des hauts-fourneaux de la mine INCO au centre minier de Sudbury.

Contrairement à tout type de site d'exploitation minière de nickel en N.C, ce Nickel Canadien s'extrait en sous-terrain. La descente se fait par ascenseur rapide .

Dégrossissement et fusion: pour le minerai de nickel, c'est le premier stade du raffinage car il est réduit à 46 % dans une matière plus concentrée. L'eau ainsi utilisée est renvoyée aux bassins de décantation pour qu'elle soit débarrassée de ses impuretés qui se déposent au fond. Le système est le même à Goro dans l'étape finale d'épuration de l'eau avant son rejet dans la Havannah. Le concentré ainsi obtenu (minerai de nickel en sable) sera transféré à l'usine de fusion (système S.L.N : Doniambo.). Nous nous sommes ensuite rendus à l'unité de recherche scientifique.

Visite des lacs ou bassins de décantation et de la végétation environnante sous la direction de la responsable d'Inco. Nos questions ont

concerné la qualité de l'eau, le seuil d'acceptation du rejet dans la rivière. Est-ce qu'il y a des contrôles par le gouvernement et des fuites dans ce système d'écoulement ?...

CONFERENCE DE PRESSE RENCONTRE

Conférence de presse sur une radio couvrant le nord de l'Etat de l'Ontario par le

secrétaire général du Sénat Coutumier et Rick Anex. Intervention rencontre à l'université Laurentienne de Sudbury : Native Studies, spécialisée dans les études en direction des peuples premiers par le Président du Sénat Coutumier et le Secrétaire Général d'Action Biosphère. Rencontre et intervention de la délégation auprès de deux autres niveaux d'étudiants et de travailleurs sociaux .



A Ottawa, après l'entretien avec des membres du gouvernement canadien au Ministère de l'environnement, celui de l'industrie et celui de la coopération.

Suite page 8



Une famille Innu du village.

Mission au Canada



Suite de la page 7

UN GRAND NOMBRE
DE QUESTIONS
FURENT POSÉES, QUE
NOUS NE POUVONS
DÉTAILLER ICI ... EXTRAITS.



Madame Catherine Coumans à notre arrivée à Toronto.

EXPOSÉ SUR NOTRE VENUE AU CANADA.

Compréhension de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, du côté du vécu colonial. (Par le Président du Sénat). Les différentes structures du gouvernement, sa composition. La culture kanak...

RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS INNU

Dimanche 26 octobre
Présentation coutumière : coutume de salutations avec les autorités Innus de Davis INLET : Le chef de la communauté et certains responsables d'éducation et travailleurs sociaux. Les échanges ont été chaleureux. Une proposition est alors faite à la délégation de N.C d'aller visiter la nouvelle implantation de leur communauté sur le continent dans un territoire ancestral plus propice à la chasse aux caribous, ce qui fut fait l'après-midi. Le chef de la communauté remercie alors la coutume de notre délégation par un drapeau Innu et un tambour de chasse aux caribous.

ECHANGES

Lundi 27 octobre la délégation néo-calédonienne a décidé de visiter quelques anciens de la tribu. Nous avons également rencontré le docteur Evan EDINGER des départements de géographie et de biologie du Memorial University de Terre Neuve. Les échanges ont été très riches surtout du point de vue scientifique, mais aussi d'un point de vue culturel pour sa connaissance des Nations Premières. Evan Edinger nous a aussi fait part de son désir d'unir ses collègues universitaires ou scientifiques sur l'intérêt de travailler en commun avec nous.

DEBAT AVEC LES MINISTRES CANADIENS

31 octobre 2001 : la délégation s'est rendue dans les bureaux du Gouvernement pour une conférence, débat avec les Ministres canadiens. Les questions ont concerné les ressources de nickel en N.C,

la présence des grandes multinationales sur le caillou mais aussi la réglementation canadienne et européenne. L'absence de réglementation locale et surtout la biodiversité néo-calédonienne. Le Président du Sénat Coutumier a émis les préoccupations suivantes :

Le Gouvernement canadien peut-il imposer à ses sociétés multinationales de suivre la réglementation canadienne dans d'autres pays ? La délégation a aussi fait part du manque de considération d'INCO vis à vis des coutumiers mais aussi vis à vis de tout citoyen désireux de voir le développement se faire dans la transparence. Le Président du Sénat a alors demandé que les membres présents des différents ministères canadiens nous transmettent les comptes rendus de cette entrevue.

M. le Président du Sénat Coutumier de la N.C

Georges MANDAOUE



Mine souterraine de Sudbury- INCO.



CONTACT AVEC INCO,

ET RÉPONSES OBTENUES PAR LA DÉLÉGATION CALÉDONIENNE

Avez-vous fait procéder aux études de l'impact des pluies acides produites à partir de vos rejets dans l'atmosphère sur la faune, la flore et le sol exposés au vent de l'usine pilote ?

Non.

Nous avons fait demander par Corail Vivant si GORO Nickel acceptait de donner des moyens à ces associations pour les aider et soutenir l'inscription du massif corallien calédonien sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. GORO Nickel après onze mois d'attente n'a toujours pas donné de réponse. Pouvez-vous entreprendre une démarche auprès de GORO Nickel pour que Corail Vivant obtienne cette réponse ?

Nous allons essayer.

Avez-vous connaissance de l'existence de la Convention de Waigani de 1995 qui interdit les rejets en mer de produits qui sont considérés comme toxiques à la suite d'études faites par des scientifiques ?

Oui.

Est-il vrai que certaines autorités politiques ont ordonné à GORO Nickel de ne plus communiquer d'informations à Action Biosphère ?

Nous ne sommes pas au courant.

Avez-vous connaissance du refus de GORO Nickel de communiquer la composition des C.O.V (Composés Organiques Volatiles)? Cette communication était prévue dans l'arrêté autorisant le fonctionnement de l'usine pilote. La CADA (Commission d'Accès aux documents Administratif, sous la responsabilité du Premier Ministre français) avait pourtant donné raison à Action Biosphère.

Nous ne sommes pas au courant.

Conférence de presse avec les banques et les O.N.G.



Au sommaire de votre prochain numéro

. Mission à PARIS du 5 au 19 octobre 2000.

. Mission à BALI du 21 au 29 mai 2002.

. Mission à JOHANNESBURG du 26.08 au 4.09 2002

Numéros utiles

Sénat coutumier

24 20 00
Fax 24 93 20

Gouvernement
24 20 00

Conseils Coutumiers

Hoot Ma Waap 47 53 26	Xaracuu 35 42 38	Nengone 45 49 16
Paici Camuki 42 75 41	Djubéa Kaponé 28 32 87	Iaai 45 52 50
Ajie Aro 42 52 96	Drehu 45 51 58	